

victime; sa population est maintenant plus nombreuse, croit-on, qu'à l'apogée de la traite des fourrures. Vers 1930, l'excentrique naturaliste Grey Owl, grand ami du castor, fonda une colonie avec deux de ces animaux, Jelly Roll et Rawhide, dans le parc national de Prince-Albert. Dans ce parc, qui était presque dépourvu de castors en 1930, logent aujourd'hui plusieurs milliers de ces créatures laborieuses, nombre trop imposant pour que les agents des parcs n'en tiennent pas compte. Les castors sont très nombreux même au voisinage des grandes agglomérations urbaines. A une faible distance d'Ottawa, par exemple, ils sont tellement nombreux que plusieurs cultivateurs tirent un revenu supplémentaire appréciable de la vente de leurs fourrures.

Cette capacité qu'a la faune de se remettre rapidement de ses pertes et de l'exploitation excessive crée de nouveaux problèmes pour les agents de la faune. Étant donné que la plupart des espèces sauvages peuvent être difficilement surveillées, ils peuvent se multiplier rapidement avant qu'on ne s'en aperçoive. Il est donc nécessaire de faire des inventaires précis et fréquents. On doit refaire les inventaires fréquemment si on ne veut pas que des changements importants de la population animale passent inaperçus.

Bien, entendu, la recherche est à la base de toute amélioration dans la gestion de la faune. Malheureusement, un domaine tel que la pathologie de la faune est un peu trop négligé, de même que les effets des agents chimiques de contrôle tels que les insecticides. Des chercheurs du Service de la faune ont découvert que les oiseaux qui se nourrissent de poisson de même que les prédateurs sont incapables de se reproduire si on utilise certains insecticides persistants dans leur habitat; on sait aussi que les insecticides ont des effets nocifs sur la reproduction des poissons. C'est aux biologistes de la faune qu'incombe la responsabilité d'intensifier les recherches. Cette poignée de chercheurs et de conseillers scientifiques devra recevoir du renfort et un meilleur appui de la part du public si l'on veut qu'elle établisse la base solide et scientifique nécessaire à l'amélioration des programmes d'exploitation de la faune.

Le rapport intitulé *Politique nationale concernant la faune et ses modalités d'application*, déposé à la Chambre des communes en 1966, avait pour objet de traduire l'intérêt national pour la faune en des principes directeurs qui assureraient une action coordonnée de la part des organismes fédéraux et provinciaux et de répondre aux besoins signalés par les conservateurs des eaux et forêts et les agents de la faune partout au Canada. Ce programme a conduit à l'adoption de la Loi sur la faune par le Parlement en 1973. Cette